

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2022/227

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES, Albert BEGUE et Laurent LAGES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Christiane ROTGE et Martine LABAT.

Objet : Ressources humaines - Création d'un emploi de secrétaire de mairie

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-14 et L313-1, Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service administratif et comptable nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie.

Monsieur le Président propose au de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les missions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} février 2023.

Monsieur le Président indique que l'agent est fonctionnaire de la commune de Hèches et serait nommé par voie de détachement, à l'issue d'une période de reclassement.

LE BUREAU

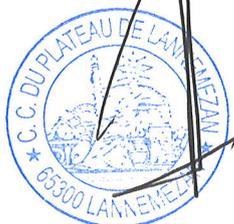
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de créer, au 1^{er} février 2023, au tableau des effectifs, un emploi permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs à raison de 35/35^e heures par semaine
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de nomination par voie de détachement,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221213-2022-227B-DE
Date de télétransmission : 27/12/2022
Date de réception préfecture : 27/12/2022

Affichée le
27 DEC. 2022